



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

AANO • NUMÉRO 011 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 12 juin 2006

Président

M. Colin Mayes

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le lundi 12 juin 2006

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC)): Je déclare ouverte cette réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord en ce lundi 12 juin 2006.

Les témoins ne sont pas encore arrivés, mais comme quelqu'un l'a suggéré, nous pourrions peut-être en attendant examiner quelques-unes des questions sur lesquelles nous souhaitons nous pencher en matière d'éducation. M. Préfontaine fait également circuler une liste des témoins potentiels que nous pourrions convoquer pour de futures réunions du comité.

Je sais que le sous-comité doit se réunir demain et discuter des questions sur lesquelles nous souhaitons nous pencher en matière d'éducation. Peut-être pourrions-nous avoir une petite discussion tout de suite à ce sujet, si les membres du comité le souhaitent. Nous pouvons simplement lancer quelques idées, puis voir si nos témoins arrivent. Ensuite nous procéderons.

Madame Crowder.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Merci, monsieur le président.

Avant que vous regardiez la liste et que vous vous disiez, mon dieu, à quoi pouvait-elle bien penser, j'aimerais dire en guise d'explication que ma liste est longue parce que le comité ne savait pas encore exactement sur quels points il souhaitait précisément se pencher en matière d'éducation. Par conséquent, il m'a été quelque peu difficile de soumettre une liste de témoins, n'étant pas certaine de la direction que nous souhaitions prendre.

Je me demande si le comité ne souhaiterait pas tenir compte du fait qu'à la suite du rapport de 2004 de la vérificatrice générale, le Ministère travaille actuellement à l'élaboration d'une politique et d'un cadre en étroite collaboration avec les Premières nations du pays, et jusqu'au niveau communautaire. Je me demandais s'il ne serait pas préférable d'attendre la publication de ce document avant de nous pencher sur le système d'éducation de la maternelle à la douzième année.

Ce que je suggérerais, c'est que nous devrions peut-être profiter de l'occasion pour examiner plutôt les cours de métiers et la formation technique postsecondaires, en attendant qu'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) publie ce document de politique. Autrement, il semble que nous ne ferions que répéter les efforts en cours.

Le président: Merci. C'est une suggestion intéressante.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): À mon avis, nous devons axer nos demandes aux témoins sur le côté pratique des choses. Je vous implore donc de ne pas nous amener de théoriciens

de l'éducation des Autochtones qui nous parleraient du rapport qu'ils ont rédigé pour répondre au rapport précédent. Ce qui intéresse les députés du Bloc, c'est le côté pratique des choses. Comment les choses se passent-elles dans les communautés? Surtout, qu'attendez-vous de l'éducation des gens des premières nations, des Inuits, des Métis, cela dans le sens le plus large possible? Je peux vous assurer que nous poserons des questions très pratiques aux témoins que nous avons choisis. Que voulez-vous faire? Qu'avez-vous fait? Qu'allez-vous faire pour le développement de l'éducation chez les gens des premières nations, les Inuits, les Métis, etc.?

[Traduction]

Le président: Merci.

Nos témoins sont arrivés maintenant. Voulez-vous que nous passions aux présentations des témoins ou souhaitez-vous poursuivre cette discussion?

D'accord, nous passerons aux témoins.

Un des témoins que nous accueillons aujourd'hui vient de l'Association des femmes autochtones du Canada. Il s'agit de Mme Anita Olsen-Harper, chef de l'équipe Sisters in Spirit. Bienvenue.

Nous accueillons également Karen Schuyler du développement communautaire. Bienvenue.

Mme Anita Olsen-Harper (Sisters in Spirit Team Lead, Association des femmes autochtones du Canada): D'abord, je veux m'excuser pour mon retard. Nous avons été retenues par la sécurité en bas.

[Français]

M. Marc Lemay: Ah, oui?

[Traduction]

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): C'est rassurant.

Le président: Nous nous sentons toujours mieux quand la sécurité est présente, même s'ils ralentissent les choses.

Mme Anita Olsen-Harper: Je vais commencer par l'introduction.

La mission de l'Association des femmes autochtones du Canada consiste à aider les femmes autochtones à prendre leur place en participant à l'élaboration et à la modification des lois qui les concernent et en les faisant participer à la création et à la prestation des programmes et des services qui favorisent l'égalité des chances à l'endroit des femmes autochtones.

Je vais citer certains des principaux objectifs et des principales priorités dans le secteur de l'éducation des femmes autochtones au Canada. Ensuite, je recommanderai une approche et des solutions en matière de programmes d'éducation qui permettront d'améliorer l'accès des femmes autochtones à des programmes d'apprentissage continu.

L'AFAC croit que la responsabilité de l'éducation commence à la maison, où les familles encouragent leurs enfants à être fiers de leur identité et à être à l'aise dans un environnement à majorité non autochtone. Nous envisageons une communauté où tous les Autochtones acceptent et exercent leurs responsabilités pour favoriser la création d'une communauté forte.

● (1540)

Mme Anita Olsen-Harper: Un grand nombre de femmes autochtones ont assumé cette responsabilité et elles doivent avoir leur mot à dire sur les possibilités en matière d'éducation qui sont disponibles au sein de toutes les communautés dont elles font partie, afin de pouvoir pleinement exercer cette responsabilité. C'est un moyen pour elles de veiller à ce que les programmes scolaires, de même que les méthodes d'enseignement, soient adaptés à la culture autochtone et reflètent leurs besoins et leurs priorités.

L'AFAC adhère aux principes de l'apprentissage continu. Pour réussir dans la vie, nous savons qu'il faut constamment parfaire ses compétences, mettre ses propres valeurs à l'épreuve, évaluer ses capacités et s'exposer aux opinions actuelles.

L'accélération du progrès technologique et scientifique est l'une des raisons pour lesquelles l'apprentissage continu est devenu si important. Malgré la durée prolongée de la formation primaire, secondaire et universitaire (de 14 à 18 ans, selon le pays), le savoir et les compétences qui y sont acquis sont habituellement insuffisants pour établir une carrière professionnelle qui s'étend sur trois ou quatre décennies.

Soutien de base. Pour les femmes autochtones, il est essentiel d'avoir accès à des programmes d'apprentissage continu et de pouvoir s'y intégrer plus facilement. Cependant, un soutien de base est tout aussi indispensable que cet accès. Ceci concerne particulièrement les femmes monoparentales, les familles à faible revenu et ceux et celles vivant au sein de communautés rurales et éloignées, et dans les régions de l'Arctique. Le soutien de base lié à l'environnement comprend : des logements abordables pour les femmes autochtones (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves), alloués en priorité aux mères monoparentales; une aide financière appropriée pour les frais de subsistance essentiels; et des garderies sécuritaires, fiables et faciles d'accès.

Pendant trop longtemps, les femmes autochtones ont eu à choisir entre pourvoir aux besoins de leur famille en occupant des emplois mal rémunérés ou se débrouiller et se priver pour arriver à joindre les deux bouts tout en poursuivant leurs études. En fait, bon nombre de femmes autochtones vivant dans la pauvreté doivent non seulement s'occuper d'elles-mêmes mais aussi prendre soin de parents âgés, élever leurs enfants ou encore soigner des proches malades, souvent avec un seul revenu. Ces conditions de vie ne sont pas idéales pour cultiver son estime de soi et atteindre ses objectifs en matière d'éducation.

Pour leur éviter d'avoir à faire ce choix, des démarches positives doivent être entreprises afin d'instaurer une culture d'apprentissage chez les communautés autochtones. Le fait d'apporter un soutien significatif motivera même les femmes réticentes à continuer leur apprentissage ou à parfaire leurs compétences. Un modèle de relations/partenariats réunit les communautés autochtones et le grand public pour la mise en place de partenariats communautaires qui soutiennent les besoins en matière d'apprentissage continu. Ce modèle favoriserait l'émergence d'une tendance à l'apprentissage continu et comblerait les lacunes de ceux et celles qui veulent améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.

Recherche et élaboration de programmes d'études. Ce secteur doit mettre la culture autochtone au premier plan et reconnaître les méthodes d'apprentissage traditionnelles employées par les peuples autochtones. Les programmes scolaires mis en place de la maternelle jusqu'aux niveaux postsecondaires doivent inclure un enseignement culturel approprié et davantage de contenu précis sur l'histoire des peuples autochtones. Les femmes autochtones doivent participer à la recherche, à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes d'études, et ce, dans l'ensemble des institutions. L'intégration aux programmes d'études autochtones des rôles traditionnels des femmes autochtones au sein de la communauté doit être privilégiée davantage. En outre, les questions et les enseignements liés à l'égalité des sexes et à la création de relations positives entre les hommes et les femmes et leur vie de famille constituent une urgente priorité.

Des recherches additionnelles sur la problématique hommes-femmes sont grandement nécessaires pour définir tous les aspects des initiatives d'apprentissage continu. D'autres possibilités pourraient être envisagées, par exemple offrir un apprentissage reconnu dans le milieu de travail et permettre aux programmes d'inclure des stages menant à des occasions d'avancement pour les femmes. Ces approches confèrent aux femmes autochtones la souplesse dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage continu.

● (1545)

Durabilité et renforcement des capacités. Les jeunes Autochtones forment le groupe qui connaît la plus forte croissance parmi la population canadienne. Ainsi, en injectant des fonds dans les domaines de l'éducation, du perfectionnement des compétences et de la formation pour les métiers spécialisés, le vide que connaît le marché du travail pour les professionnels et les travailleurs spécialisés sera comblé.

Il y a d'autres façons d'assurer la durabilité de l'apprentissage continu. Premièrement, il faudrait convertir en priorité les établissements d'enseignement autochtones en établissements publics afin qu'ils puissent avoir accès aux systèmes de financement que procurent les gouvernements provinciaux. Deuxièmement, il faudrait une programmation incitative qui propose des accords de rémunération pour les étudiants diplômés. Troisièmement, il faudrait des possibilités d'emploi au sein des communautés pendant certaines périodes pour aider à appuyer les demandes de financement et de développement des ressources humaines.

En ce qui concerne les autres facteurs essentiels, le gouvernement fédéral doit clairement définir le soutien qu'il entend offrir et fournir des ressources financières adéquates pour le transfert du contrôle de l'éducation aux établissements d'enseignement administrés par des Autochtones. La politique gouvernementale doit soutenir les établissements d'enseignement autochtones et les programmes éducatifs à tous les niveaux, que ce soit au niveau primaire, secondaire ou postsecondaire.

Les gouvernements doivent reconnaître que l'apprentissage se fait grâce à de nombreuses méthodes non traditionnelles et offrir aux femmes autochtones une aide suffisante pour qu'elles puissent avoir accès à ces possibilités de la façon qui convient le mieux à chacune. Les chercheurs chevronnés reconnaissent la validité du savoir traditionnel et sa capacité à combler les lacunes dans les connaissances occidentales et scientifiques.

Les femmes autochtones doivent se voir accorder un rôle égal en matière de prise de décisions, à tous les échelons de l'éducation, de la gouvernance à la réforme des politiques. Les femmes autochtones doivent participer à l'élaboration et au maintien de partenariats avec les autorités publiques, les fournisseurs de services d'éducation, le secteur des affaires, différentes associations, les services d'orientation et les centres de recherches.

Les systèmes d'éducation et de formation doivent reconnaître les compétences acquises non seulement de la manière traditionnelle, mais aussi dans des contextes informels non traditionnels. Cela doit être accepté par le gouvernement et les partenaires du milieu éducatif. Les lois et les politiques gouvernementales doivent adopter une approche où les compétences peuvent être reconnues, peu importe comment elles ont été acquises. Les compétences acquises au travail doivent être évaluées et potentiellement reconnues de la même façon que les connaissances acquises dans des établissements officiels.

Les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires doivent être augmentés afin de soutenir les programmes éducatifs et de rendre l'apprentissage continu accessible, aux personnes autochtones par exemple, qu'elles vivent dans les réserves ou à l'extérieur.

Les programmes éducatifs, de la maternelle aux niveaux postsecondaires, doivent être améliorés pour inclure un contenu autochtone historique et culturel approprié. Les femmes autochtones doivent faire partie intégrante des activités de recherche, de conception, d'élaboration et de prestation des programmes d'études dans l'ensemble des établissements.

Je vais maintenant passer aux recommandations.

Il faut offrir aux Autochtones des taux hypothécaires encourageants, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de partenariats avec des banques commerciales fédérales, en particulier aux femmes autochtones qui retournent à l'école et obtiennent leur diplôme.

Il faut doter en priorité les communautés nordiques éloignées et les communautés de l'Arctique d'un accès à des lignes téléphoniques, à des connexions Internet ou à du matériel, et il faut leur fournir des ressources comme le mentorat et l'encadrement pour que l'apprentissage puisse se faire à la maison et au sein des communautés.

Le gouvernement fédéral doit établir des centres d'apprentissage pour les femmes autochtones qui répondent aux choix et aux besoins locaux. Chaque centre doit disposer de ressources suffisantes pour créer des programmes comportant un accès à l'information, aux technologies et aux outils d'apprentissage nécessaires, de la formation autonome et par modules, de la formation à distance au moyen de conférences vidéo et des sites Web communautaires.

• (1550)

En conclusion, ce serait négligent de ma part de ne pas mentionner la violence raciale, sexuelle, dont ont été victimes les femmes autochtones dans l'ensemble du pays. Une étude d'AINC réalisée en 1996 montre que le taux de mortalité liée à la violence est cinq fois plus élevé chez les femmes autochtones que chez les autres femmes canadiennes âgées de 25 et 44 ans. La corrélation entre pauvreté et violence a été établie, et la principale raison expliquant pourquoi les femmes autochtones continuent d'être aux prises avec la pauvreté a trait au manque d'éducation. Les taux de violence élevés que connaissent les femmes autochtones ont hors de tout doute des effets négatifs sur les jeunes et les enfants, et les cycles de la violence continuent de se perpétuer.

Le manque d'éducation crée de la pauvreté, et la pauvreté engendre souvent la violence. Ce n'est qu'en arrivant à prendre leur place grâce à une éducation adéquate que les femmes autochtones pourront obtenir le respect qu'elles ont toujours eu dans les communautés traditionnelles et voir aussi respecté leur rôle au sein de leur famille, de leur communauté et de leur première nation. Une meilleure éducation permet d'obtenir un travail au sein des communautés, ce qui à son tour permet d'améliorer sa qualité de vie.

Nous savons que vous reconnaissez, tout comme nous, que les femmes autochtones scolarisées fournissent un appui plus que nécessaire à l'éducation de toute la famille, que l'éducation des femmes et des jeunes filles est essentielle au développement des communautés, et que les gains obtenus par les femmes profitent à tous.

Meegwetch.

Merci.

Le président: Merci beaucoup pour votre présentation.

Selon le protocole ici, j'ai une liste des personnes qui souhaiteraient poser des questions, alors si vous vouliez bien répondre à ces questions, j'apprécierais.

Je demanderai à ceux qui posent des questions d'être brefs, et nous commencerons avec M. Merasty.

M. Gary Merasty (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je pense que votre présentation était excellente. Étant moi-même un éducateur, et ayant travaillé dans le domaine pendant de nombreuses années au sein des communautés autochtones — les Premières nations vivant dans les réserves et à l'extérieur — je peux dire qu'un des principaux enjeux, et vous en avez parlé, touche à l'importance de la première enfance, à l'importance du Programme d'aide préscolaire aux Premières nations.

Je ne sais pas si vous avez entendu parler du processus qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet, soit l'allocation de 1 200 \$ offerte par ce gouvernement, et du programme d'éducation préscolaire offert au moyen d'un crédit d'impôt proposé. Nous croyons que le supplément de la prestation fiscale pour enfants dont bénéficient les familles à faible revenu va être récupéré. Les parents ne vont recevoir que 100 \$ par mois. Si l'on vit dans une réserve, le taux d'imposition augmente, par conséquent, cela signifie potentiellement moins d'argent dans les poches des familles monoparentales vivant dans des quartiers centraux ou dans des réserves.

Ensuite, dans sa proposition de crédit d'impôt, le gouvernement parle de donner des crédits d'impôt à des entreprises pour construire des centres d'éducation préscolaire et d'aide à l'enfance. Rien n'est prévu pour les réserves ou les quartiers marginalisés du point de vue économique comme les quartiers centraux.

Comment croyez-vous que cela influera sur les services d'aide à l'enfance et d'éducation préscolaire si ces politiques sont adoptées?

Mme Karen Schuyler (Développement communautaire, Association des femmes autochtones du Canada): Étant donné que beaucoup de femmes autochtones n'ont pas des revenus très élevés, je ne vois aucun avantage à ce crédit d'impôt. En fait, prendre de l'argent à même les prestations d'aide sociale qu'elles reçoivent déjà ne fait qu'accroître leur pauvreté.

•(1555)

M. Gary Merasty: Pour changer un peu de sujet, j'ai lu le rapport de « Stolen Sisters » et le rapport d'AINC dont vous avez parlé. Je travaillais autrefois au sein de notre conseil tribal, au sein de la Commission des femmes du Grand conseil de Prince Albert, et j'ai organisé des marches et des événements afin de sensibiliser la population à la prévention de la violence. Une des principales recommandations qui est toujours ressortie avait trait à l'éducation. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, et c'est pourquoi vous êtes ici aujourd'hui.

Quel rôle selon le gouvernement fédéral devrait-il jouer pour soutenir les étudiants autochtones, vivant dans les réserves ou à l'extérieur, pour les aider à ne pas décrocher, étant donné que l'éducation est l'affaire des provinces quand elle se déroule hors-réserve, et l'affaire des Premières nations quand elle se déroule dans les réserves?

Quelles idées précises pourriez-vous avoir qui pourraient soutenir les initiatives anti-décrochage et améliorer les taux d'obtention de diplômes, surtout dans le cas des filles, dans ces deux communautés?

Mme Anita Olsen-Harper: Je vais essayer de répondre à votre question.

Je pense vraiment que tout système d'éducation doit être intéressant et pertinent. Je crois vraiment que la plupart des programmes d'études en vigueur dans l'ensemble du pays ne sont pas très conviviaux pour les personnes autochtones. Je trouve que nous ne sommes pas vraiment représentés sous un bon éclairage et, en fait, les images sont souvent péjoratives, pour dire les choses sans ménagements.

Ce type d'éducation n'incite pas les étudiants à vouloir continuer leurs études. Je suggère qu'une des façons de remédier à ce problème serait d'allouer davantage de ressources pour l'élaboration, la conception et la prestation des programmes d'études au sein des communautés, pour qu'ils répondent mieux aux besoins de chaque communauté.

M. Gary Merasty: Donc, vous voudriez que le gouvernement fédéral offre certains incitatifs pour que des partenariats puissent naître afin d'élaborer les programmes d'études et aller de l'avant dans cette direction?

Mme Anita Olsen-Harper: Oui, ce serait une façon de régler le problème.

M. Gary Merasty: J'ai une brève question pour l'un ou l'autre des témoins.

À l'heure actuelle, cinq fois plus de femmes que d'hommes obtiennent un diplôme d'études. Une des choses dont ont discuté l'une de vos membres, Sandra Opikokew, et d'autres personnes de ma région, c'est l'inquiétude que suscite cette statistique chez les femmes, parce qu'elle laisse penser que les hommes sont en mauvaise posture. Le fait que plus de femmes que d'hommes, jusqu'à cinq fois plus, terminent leurs d'études secondaires constitue un problème pour les femmes. Elles nous disent que ce problème doit être examiné aussi, que ce problème qui concerne les hommes concerne aussi les femmes, parce que s'ils sont sous-scolarisés et à la maison, ou sous-employés, il y aura de la pauvreté qui engendre la violence et ainsi de suite.

Quel est votre point de vue sur la question?

Mme Anita Olsen-Harper: Je crois vraiment que ce qu'a dit Sandra est extrêmement valable. Mais je pense qu'il faut examiner la question d'un point de vue historique aussi, parce que quelqu'un doit faire quelque chose. Selon moi, les femmes ont pris l'initiative parce

que ce sont elles qui assument principalement la responsabilité d'élever les enfants, de s'occuper de leurs parents, et de jouer différents rôles au sein de leur communauté. Il s'agit bien sûr dans certains cas de rôles traditionnels. Par conséquent, je comprends très bien qu'il y a insuffisance de programmes pour les hommes dans les réserves.

M. Gary Merasty: Me reste-il du temps?

Le président: Vous avez une minute.

M. Gary Merasty: C'est ce qu'ils disaient, que les femmes ont été les porteuses de l'économie. C'est la réalité socio-économique, surtout dans les réserves où la majorité des emplois sont occupés par des femmes. Malheureusement, à cause des taux élevés de violence, cet état des choses est souvent expliqué par le manque de scolarité d'un autre segment de la population, ce qui soulève des inquiétudes. Je suis par conséquent encouragé d'entendre cela.

Pour ce qui est du niveau postsecondaire, je ne sais pas si vous connaissez le Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) et les politiques relatives au Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP). Que doit-il arriver selon vous? Quel type d'investissement faut-il selon vous pour que les établissements et les étudiants continuent de voir une augmentation dans l'obtention de diplômes chez les étudiants autochtones?

•(1600)

Mme Anita Olsen-Harper: Je pense que l'on pourrait faire plusieurs choses, mais je crois qu'il doit y avoir davantage de programmes d'accès au niveau universitaire. Par exemple, l'Université du Manitoba a connu de très bons succès avec ses programmes d'accès aux cours de métiers, qui sont extrêmement valables. Qui peut dire qu'une carrière universitaire vaut plus qu'une solide carrière dans les corps de métiers? Je crois vraiment que les établissements d'enseignement ont un rôle à jouer afin de rendre l'accès aux programmes plus facile pour les hommes et les femmes autochtones.

Le président: Merci.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: Merci, monsieur le président.

Mesdames, je suis très heureux que vous soyez ici. J'ai écouté avec attention vos remarques. Pouvez-vous remettre à notre greffier une copie du document que vous nous avez lu?

Le greffier du comité (M. Roger Préfontaine): Nous en avons déjà une.

M. Marc Lemay: En français et en anglais?

Une voix: Oui.

M. Marc Lemay: Donc, vous avez lu le document qui avait déjà été déposé. Vous n'y avez pas apporté de modifications? Est-ce la même chose? Je crois qu'il y a eu des changements.

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Je peux éclaircir ce point. La version que j'ai donnée aujourd'hui est une version condensée, parce qu'on m'a dit que je n'avais que dix minutes. Je sais que si j'avais lu tout le document que j'ai soumis, j'en aurais eu pour plus de 15 minutes. Il a été abrégé.

[Français]

M. Marc Lemay: Est-ce que les conclusions sont les mêmes?

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Oui.

[Français]

M. Marc Lemay: D'accord. Je veux comprendre quelque chose, et vous allez voir que je suis très pratique. Vous avez dit que la conception et la réalisation des programmes devaient être effectuées en collaboration avec les femmes, car ce sont surtout elles qui s'occupent de l'éducation. Selon vous, dans quelle proportion les femmes autochtones sont-elles responsables de l'éducation de leurs enfants? Par exemple, en sont-elles responsables à 98 p. 100?

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Il est assez difficile de répondre à cette question, mais je sais que l'on compte un grand nombre de ménages dirigés par des femmes où le père n'est pas un intervenant actif. Je réalise qu'il s'agit d'un avis très général, mais je sais qu'en comparaison du nombre de ménages dirigés par des femmes dans le reste de la société canadienne, la proportion de ménages dirigés par des femmes dans la société autochtone est beaucoup plus élevée. Je suis désolée, je n'ai pas le pourcentage exact, mais c'est un pourcentage important.

[Français]

M. Marc Lemay: Doit-on comprendre qu'avant même d'élaborer et de réaliser un programme d'éducation, il faudra aider les femmes monoparentales et les femmes en général qui s'occupent de l'éducation de leurs enfants, afin que celles-ci soient capables de donner un coup de main à leurs enfants pour leur permettre de se développer?

• (1605)

[Traduction]

Mme Karen Schuyler: Oui, je pense que vous avez raison. En même temps que nous tentons d'aider les enfants, il nous faut aussi aider les jeunes mères à réussir. Je sais qu'elles veulent aider leurs enfants à apprendre, et si elles ne peuvent aider leurs enfants avec leurs devoirs, elles auront alors le sentiment de ne pas assumer leurs responsabilités. Si cette aide pouvait arriver en même temps au même endroit, ce serait l'idéal.

[Français]

M. Marc Lemay: Supposons qu'on soit dans un monde extraordinaire, dirigé par un parti politique extraordinaire, qui n'a pas encore été élu.

M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC): On se reconnaît.

M. Marc Lemay: Dans ce monde extraordinaire, on a un bon programme d'éducation et on aide les jeunes à poursuivre leurs études. Ils font leur secondaire et leur collège. Allons jusque-là. Que manquerait-il à ces jeunes pour qu'ils se rendent à l'université pour étudier la médecine, par exemple? Je sais que les communautés ont énormément besoin de médecins et de professeurs. Je n'oserais pas dire qu'elles ont besoin d'avocats parce que nous sommes trop nombreux.

M. Steven Blaney: Elles ont besoin d'ingénieurs.

M. Marc Lemay: En effet.

Aujourd'hui, en 2006, qu'est-ce qui fait obstacle à l'atteinte de cet objectif? Avez-vous une opinion à ce sujet?

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Je vais essayer de répondre à votre question.

Je crois vraiment que les modèles forts jouent un rôle très important pour ce qui est d'inciter les jeunes à envisager des carrières auxquelles ils n'auraient pas songées. De plus, il faut convaincre les

jeunes autochtones qu'il est possible de devenir médecin, que ce n'est pas une idée farfelue, qu'ils ne sont pas à côté de la plaque, que c'est réalisable. Je suis découragée de voir qu'il y a autant de messages, subtiles ou non, disant « tu ne peux pas le faire, c'est trop pour toi ».

Cela m'amène à un autre commentaire que j'aimerais faire, soit que l'estime de soi des jeunes doit être accrue afin qu'ils puissent croire en eux-même et croire à leur capacité de devenir des médecins ou autres professionnels, qu'ils voudraient peut-être le faire. Quand j'étais jeune, cela ne faisait pas partie des choses auxquelles je pouvais aspirer, et j'aimerais voir cela changer pour les générations plus jeunes.

Le président: Merci.

Madame Crowder.

Mme Jean Crowder: Merci, monsieur le président.

Je voudrais vous remercier toutes les deux d'être venues aujourd'hui. C'est important d'avoir une représentation de différentes organisations qui parlent au nom des Premières nations, des Inuit, et des Métis, ce qui m'amène en fait à ma première question.

Il existe une certaine confusion autour du langage. Quand les gens du Ministère ont présenté leur plan d'éducation des Autochtones, ils ont parlé d'« éducation des Autochtones », et ils ont cité tout au long du plan des statistiques sur les Autochtones. Mais quand ils ont eu l'argent, ils ont parlé d'investissement pour les étudiants des « Premières nations ». Ce que je comprends de votre organisation, c'est que vous représentez les femmes des Premières nations et les femmes Métis vivant dans les réserves et à l'extérieur, et possédant ou non le statut d'Indien. Est-ce exact?

Le Ministère lui-même, quand il est question d'éducation, indique que pour ce qui est de la maternelle à la douzième année, la compétence appartient aux réserves. Alors il semble y avoir un important écart par rapport aux responsabilités que croient devoir assumer le gouvernement fédéral. Je me demandais si c'est aussi votre point de vue.

• (1610)

Mme Anita Olsen-Harper: Oui, certainement, parce qu'AINC ne s'occupe que des Indiens inscrits, des personnes dont les noms figurent au registre. Eh bien, il y a beaucoup de personnes qui sont de descendance autochtone et qui n'ont pas espoir d'être jamais inscrit sur le registre. Il y en a d'autres qui vont bientôt être inscrites au registre en raison des changements apportés, par exemple, au projet de loi C-31. AINC ne s'occupe que des Indiens inscrits, et non de l'ensemble de la population autochtone.

Mme Jean Crowder: À l'heure actuelle, bon nombre des femmes des Premières nations et des communautés inuit et métisse du Canada n'ont vraiment pas accès aux programmes du gouvernement fédéral; elles doivent compter sur les programmes des gouvernements provinciaux pour avoir accès à l'éducation, si elles ne vivent pas dans une réserve.

Mme Anita Olsen-Harper: Cela dépend en fait de la Première nation en question. Par exemple, cela dépend du conseil d'éducation ou du département d'éducation au sein de la Première nation — de combien d'argent disposent-ils et sont-ils disposés à soutenir les étudiants qui ne vivent pas nécessairement sur la réserve.

Mme Jean Crowder: À la fin de votre exposé, vous avez parlé de la nécessité de soulever la question entourant la violence raciale, sexuelle, à l'égard des femmes. Naturellement, je viens de la Colombie-Britannique, où on compte un nombre important de femmes autochtones, dans le secteur est du centre-ville de Vancouver et le long de l'Autoroute 16, qu'on appelle « l'autoroute des pleurs ». Les personnes décédées ou portées disparues sont majoritairement des femmes autochtones.

J'ai remarqué que vous avez parlé du lien entre pauvreté et éducation et, bien sûr, de ce que nous appelons couramment les déterminants sociaux de la santé, le logement, l'éducation, l'accès aux services de santé.

Je remarque que lorsque le Ministère a, au cours du processus d'élaboration d'un plan d'action en réponse au rapport de 2004 de la vérificatrice générale qui parlait de l'état plus ou moins lamentable de la situation... quand j'ai regardé leur plan, je n'ai pas pu voir comment les femmes ont été consultées.

Je me demandais si l'Association des femmes autochtones du Canada avait été invitée à participer à l'élaboration de cette politique et de l'entente cadre qui s'en vient. Ont-elles été consultées? Ont-elles été invitées à la table? A-t-on tenté de joindre les communautés, dans ou à l'extérieur des réserves, en particulier les femmes?

Mme Anita Olsen-Harper: Je suis en réalité assez nouvelle à l'Association des femmes autochtones du Canada, mais je suis chef d'équipe pour la recherche et les politiques pour Sisters in Spirit, qui s'occupe des femmes disparues et assassinées, notamment dans le secteur est du centre-ville de Vancouver et le long de l'autoroute des pleurs.

Nous commençons tout juste à prendre notre envol maintenant — nous entrons dans notre deuxième année —, nous commençons à parler de ce que peuvent faire les communautés pour aider à protéger la vie des femmes autochtones et proposer des mesures incitatives de manière à ce que lorsqu'elles quittent les réserves... Je veux dire, les jeunes regardent autour et veulent ce qu'il y a de mieux pour eux. Sont-ils en sécurité? Que pouvons-nous faire pour garantir leur sécurité quand ils se mettent à chercher ce qu'il a de bien et de bon pour eux, et pour avoir des mesures de soutien quand ils reviennent?

Malheureusement, la plupart des réserves n'ont pas cela. Nous commençons à réunir des outils éducatifs pour différentes communautés qui sont aux prises avec des disparitions et des assassinats de femmes autochtones. Pour ce qui est de la participation de l'AFAC, nous avons participé aux discussions en table ronde.

Karen, que savez-vous d'autre à ce sujet?

• (1615)

Mme Karen Schuyler: Je ne sais pas s'il y a eu des consultations particulières auprès des femmes autochtones.

Mme Jean Crowder: Il y a toute une série de consultations régionales qui s'organisent actuellement, et je m'inquiétais du manque de référence aux femmes et aux filles dans le plan d'action en matière d'éducation. Il n'y a aucune référence propre à chaque sexe.

Le président: Je pense que nous devons maintenant passer du côté du gouvernement, à M. Bruinooge.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Bonjour, et merci de votre présence ici aujourd'hui.

Je veux d'abord corriger certaines informations erronées que vous a transmises mon honorable collègue. Je suis certain qu'il ne voulait pas vous induire en erreur ou être partisan, mais en fait le montant de

1 200 \$ par enfant n'est pas un crédit d'impôt mais bien un versement direct. Nous, Conservateurs, voulons prendre l'argent des mains du gouvernement et la remettre dans les mains des parents. Je suis certain que vous y verrez plus d'avantages. C'est vrai que cette somme est imposable mais tous les revenus le sont.

Ma question est en relation avec une chose que vous avez dite à propos de la gouvernance et de la réforme de l'éducation. Je pense que c'est peut-être vraiment un des points principaux. Je pense que beaucoup de personnes au sein des communautés des Premières nations et des communautés inuites, et les personnes autochtones en général, ont tendance à vouloir contrôler l'éducation elle-même.

Quelle route est selon vous la meilleure pour accomplir cela? Faudrait-il attendre l'autonomie gouvernementale où la prestation de tous les services serait confiée aux bandes, ou est-ce que vous suggérez une gouvernance précise organisée un peu à la manière d'une commission scolaire?

Je suppose que cette question est davantage liée aux Premières nations qu'à l'ensemble de la question de l'éducation des Autochtones.

Mme Anita Olsen-Harper: Je pense que je dirais non à toute option qui nécessite une attente, parce nos besoins sont très urgents. Je ne pense pas qu'il y ait une réponse globale à votre question. Ce qui fonctionnera dans une communauté ne va pas nécessairement fonctionner dans une autre communauté. C'est à chacune des Premières nations de décider ce qui fonctionnera pour elle dans le secteur de l'éducation.

M. Rod Bruinooge: Peut-être alors que ce que vous dites, c'est que le modèle de gouvernement autonome pourrait mieux accomplir la tâche que vous décrivez que si l'on essayait de mettre en place presque un scénario de conseil scolaire.

Mme Anita Olsen-Harper: Je dirais que vous devez poser la question à chaque communauté, mais j'ai le sentiment que nous avons attendu suffisamment longtemps pour avoir droit à l'éducation et aux programmes d'éducation que le reste des Canadiens prend plutôt pour acquis.

M. Rod Bruinooge: Je serais d'accord avec vous.

Au sujet de l'éducation des Métis, il existe un programme d'ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) qui est utilisé dans tout le Canada. Comment, selon vous, fonctionne ce programme? A-t-il connu du succès dans certaines régions? Je sais qu'au Manitoba, les choses vont assez bien. Mais quelle est votre expérience dans l'ensemble?

Mme Karen Schuyler: Je pense que le programme fonctionne très bien. Toutefois, les budgets ne sont jamais suffisants. Il y a une longue liste d'attente dans chacune des communautés pour avoir accès à la formation.

M. Rod Bruinooge: Pour le programme postsecondaire, il y a actuellement 25 000 bourses, je crois, offertes aux peuples des Premières nations de tout le Canada. Je pense que ce nombre est probablement très faible. Avez-vous une idée des besoins en général? Croyez-vous que ce nombre est suffisant?

Mme Anita Olsen-Harper: Non, je ne crois pas que ce soit suffisant.

M. Rod Bruinooge: Avez-vous vu les avantages qui en découlent, en particulier pour l'éducation des femmes autochtones? Vous avez mentionné un rapport de 5:1. Voyez-vous également cela dans le programme de bourses? Y a-t-il un rapport similaire de cinq femmes pour un homme?

Mme Anita Olsen-Harper: Je pense que lorsque les femmes poursuivent leurs études, le programme de bourses aide à bien des points de vue. Il donne un exemple à leurs enfants, soit qu'il est possible d'aller à l'extérieur, de faire des études, d'obtenir un emploi, d'étudier dans les domaines qui leur conviennent et d'aimer cela, et qu'il existe quelque chose au-delà de la vie de la réserve, où en général on trouve peu de gens scolarisés. C'est une raison qui explique pourquoi je pense le nombre auquel vous faites allusion est si faible, parce qu'à mesure que ces enfants grandissent et voient l'exemple de leurs mères ou de leurs parents qui poursuivent leurs études et ont une meilleure vie, cela en dit beaucoup. L'exemple, pour moi, est un très bon professeur.

• (1620)

M. Rod Bruinooge: Y a-t-il des métiers ou des secteurs en particulier qui apportent davantage aux communautés autochtones? Vous avez mentionné qu'il y a une tendance dans le système d'éducation qui pousse les gens vers des études postsecondaires au niveau universitaire, alors que je crois que tout le monde ici sera d'accord pour dire que le diplôme de baccalauréat ès arts typique ne rapporte pas 10 p. 100 de ce que peut rapporter un métier de nos jours. Y a-t-il une catégorie de métiers, en particulier, que selon vous recommanderait votre organisation?

Mme Anita Olsen-Harper: Dans le nord du Manitoba, à Wuskwatim par exemple, on construit des barrages. Je pense qu'il y a là des métiers que pourraient certainement exercer les personnes autochtones grâce à des programmes d'apprentissage. Je comprends que ce secteur est réglementé au Manitoba, et je suis certaine qu'il fonctionne très bien. Je ne suis pas sûre, mais je sais qu'il y a eu une révision au cours des dernières années, et je ne sais pas précisément dans quelle mesure le gouvernement du Manitoba a suivi les recommandations proposées dans cette étude. Pour répondre à votre question, je pense que tout métier qui a quelque chose à voir avec le développement économique de la région serait une bonne chose, tout dépendant des préférences des personnes.

Le président: Nous allons passer à Mme Neville.

L'hon. Anita Neville: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être présentes ici aujourd'hui.

J'ai deux ou trois questions.

Dans une autre vie, j'ai travaillé sur certains programmes d'accès dans la ville de Winnipeg afin d'aider les femmes dans tout un éventail de programmes. J'aimerais savoir quelles mesures doivent être en place pour aider les femmes quand elles poursuivent des études et quand elles vont sur le marché du travail. Mon collègue a fait allusion aux services de garde, mais selon ce que je comprends, il existe d'autres mesures d'aide qui sont importantes pour elles.

Vous avez parlé des programmes d'accès de l'Université du Manitoba. Je connais certains de ces programmes, pas tous. Pouvez-vous nous donner d'autres exemples, au Manitoba ou ailleurs ou pays, de programmes destinés aux femmes, en particulier au niveau postsecondaire ou sur le plan de la formation axée sur les compétences — dans l'éducation aux adultes, pas nécessairement au niveau postsecondaire — et qui ont connu une belle réussite et fait une différence dans la vie des femmes?

Mme Anita Olsen-Harper: À Vancouver, il y a le Native Education Centre. Ce centre offre un très intéressant Programme d'éducation de base pour adultes. J'ai enseigné là-bas, et je me suis aperçue que la majorité de mes étudiantes étaient des femmes.

Parmi les mesures de soutien que nous pouvions leur offrir au centre, il y avait des programmes et des services adaptés à leur

culture — par exemple, compétences parentales, relations saines, en quelque sorte des aptitudes à la vie quotidienne, leur permettant simplement de se familiariser avec la collectivité dans laquelle elles évoluaient, comment prendre l'autobus, consulter la bibliothèque de l'université, des choses de ce genre.

Je pense que le simple fait que les femmes autochtones puissent se réunir, être ensemble et se retrouver dans un climat et un milieu favorables aux échanges les aide à se soutenir mutuellement, à créer un réseau de soutien.

• (1625)

L'hon. Anita Neville: Est-ce que c'est en train d'arriver? Je veux dire, pensez-vous que ce genre d'expérience est en train de se reproduire dans d'autres régions du pays?

Mme Anita Olsen-Harper: Oui, je le pense, parce que les Autochtones qui étudient au niveau postsecondaire ont tendance à se réunir et à faire connaissance, en cela ils sont un peu différents des non-Autochtones. Mais encore une fois, il est difficile de dire si cela contribue à créer un réseau solide ou non, parce qu'il doit être créé de toutes pièces.

L'hon. Anita Neville: Avez-vous des renseignements ou des statistiques sur les femmes qui améliorent leurs compétences, que ce soit au niveau secondaire ou simplement de l'éducation de base pour adultes, une fois qu'elles ont accumulé quelques réussites et qu'elles décident de poursuivre leurs études au niveau post-secondaire, ou au niveau professionnel, qu'elles apprennent un métier ou peu importe? Avez-vous recueilli de l'information sur les femmes qui entrent dans le circuit de l'éducation et qui poursuivent plus loin leur progression?

Mme Anita Olsen-Harper: À dire vrai, la plupart des femmes autochtones qui obtiennent un diplôme se spécialisent dans le domaine de l'éducation. Ainsi, elles peuvent devenir enseignantes ou alors entrer dans l'administration. Mais de façon générale, elles optent pour l'enseignement.

Le président: Monsieur Albrecht, s'il vous plaît.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Merci à vous deux de vous être présentés devant nous aujourd'hui. La passion avec laquelle vous travaillez à l'amélioration du sort des femmes autochtones est palpable, non seulement dans votre exposé mais aussi dans les documents que vous nous avez remis, et je vous applaudis pour cela.

Je remarque deux choses. Je vais poser deux brèves questions, et ensuite j'aimerais partager mon temps avec M. Blaney.

Vous mentionnez notamment la représentation des Autochtones au sein des conseils scolaires et, plus particulièrement, la présence des femmes à ces conseils. Est-ce que vous savez si certains souhaiteraient siéger à ces conseils mais sont empêchés de le faire, pour diverses raisons, et si c'est le cas, quelles sont ces raisons?

Deuxièmement, vous dites que les compétences acquises par le travail devraient être reconnues elles aussi. Est-ce que vous voulez parler d'un système d'apprentissage qui nous permettrait d'évaluer ces compétences? J'aimerais que vous m'en disiez un peu plus à ce sujet.

Mme Anita Olsen-Harper: Pour votre première question portant sur les conseils scolaires et les femmes, selon moi, les femmes autochtones ne tiennent pas vraiment à siéger à un conseil scolaire. Je pense qu'elles ne trouvent pas que c'est un milieu très accueillant à leur endroit, et que notre participation serait très valorisée.

M. Harold Albrecht: Alors j'aimerais vous demander, que pourrions-nous faire pour corriger cette situation?

Mme Anita Olsen-Harper: Eh bien, c'est une question très complexe. Je pense que si nous pouvions améliorer le rôle joué par les personnes autochtones dans la société en général, cela contribuerait énormément à redresser la situation.

M. Harold Albrecht: Très bien merci.

Sur la question de l'acquisition des compétences par le biais du travail...

Mme Anita Olsen-Harper: Il y a des exigences préalables en matière d'apprentissage. C'est en quelque sorte relié à ce dont vous venez de parler, mais ces préalables sont plus structurés dans certaines institutions que dans d'autres. Je pense qu'il faudra effectuer davantage de travail dans ce domaine pour obtenir des résultats.

Le président: Monsieur Blaney, vous pouvez y aller.

M. Steven Blaney: Merci, monsieur le président.

[Français]

Madame Olsen-Harper, ma question est d'ordre plutôt général. J'aimerais savoir ce que vous pensez de la qualité de l'éducation dispensée aux communautés vivant dans les réserves.

• (1630)

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Malheureusement, je ne pense pas que la qualité de cette éducation soit tellement formidable; il y a encore beaucoup à faire, de façon générale. Certaines réserves se débrouillent mieux que d'autres, elles favorisent davantage l'intégration de la réserve aux centres urbains, mais beaucoup tirent de l'arrière.

[Français]

M. Steven Blaney: Quel genre de comparaison feriez-vous entre la formation qui est offerte aux Autochtones à l'extérieur des réserves et celle qui leur est dispensée à l'intérieur?

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Eh bien, je dirais que du point de vue des réserves, il n'est pas possible d'entreprendre des études postsecondaires sur place. En fait, dans beaucoup de réserves, même l'école secondaire n'est pas accessible aux jeunes.

[Français]

M. Steven Blaney: Il s'agit donc surtout du niveau primaire. Comment votre association croit-elle qu'on pourrait améliorer la qualité de l'éducation dans les réserves? Je crois qu'il s'agit d'un défi important.

[Traduction]

Mme Anita Olsen-Harper: Je pense que d'une certaine manière, la pression des pairs qui souhaitent aller à l'école et faire des choses intéressantes à ce niveau aurait beaucoup d'influence. Il faut des enseignants vraiment créatifs et intuitifs qui savent créer des liens avec les enfants et qui les aiment beaucoup pour stimuler cette pression des pairs afin de les inciter à poursuivre leurs études plutôt qu'à croire qu'étudier est embêtant et fatigant et que ça ne sert à rien.

[Français]

M. Steven Blaney: Vous allez peut-être valoriser l'éducation. Vous parlez de métiers et, si je comprends bien, d'une orientation plutôt pratique. Cela pourrait être une façon d'améliorer la qualité de l'éducation dans les réserves et de motiver les gens. Est-ce bien ce que vous me dites?

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répondre seulement par oui ou par non? Nous allons manquer de temps.

Mme Anita Olsen-Harper: Très bien, je dirais oui, mais il faudrait que cette formation soit adaptée à la culture autochtone, qu'elle la présente sous un éclairage très positif et l'encourage.

M. Steven Blaney: Merci.

Le président: Merci, bien répondu!

Maintenant que souhaitent faire les membres du comité? Nous pouvons déborder un peu, parce que les témoins ont été retardés malgré eux. Avez-vous épuisé vos questions? Pouvons-nous passer aux témoins suivants? Que comptez-vous faire?

L'hon. Anita Neville: Nous pouvons poursuivre.

Le président: Monsieur Lévesque? Très bien, nous allons poursuivre.

Merci beaucoup de votre exposé. Nous avons vraiment apprécié que vous ayez pris la peine de vous déplacer pour venir nous rencontrer cet après-midi.

• (1635)

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte.

Chers collègues, nous accueillons aujourd'hui des témoins du Congrès des peuples autochtones, M. Patrick Brazeau, chef national, et M. Jerry Peltier, consultant.

Bienvenue au comité.

La marche à suivre est la suivante, vous présentez un exposé d'une durée d'environ dix minutes et nous poursuivons ensuite avec une période de questions.

Merci beaucoup.

M. Patrick Brazeau (chef national, Congrès des peuples autochtones): Très bien. Merci beaucoup.

Avant que je ne commence mon exposé, j'aimerais vous dire que malheureusement nous n'avons que la version anglaise de notre exposé, en raison d'un manque de ressources en traduction. On me dit que la traduction sera sur vos bureaux dans deux ou trois jours.

Monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous remercier ainsi que les membres du comité.

M. Marc Lemay: Voulez-vous parler plus lentement, s'il vous plaît.

M. Patrick Brazeau: Permettez-moi de vous remercier ainsi que les membres du comité d'avoir pris la décision de vous pencher rapidement au cours de cette session du Parlement sur l'éducation des Autochtones. Je sais que c'est une priorité du nouveau gouvernement, et aussi un grave sujet de préoccupation pour tous les chefs autochtones, pour l'ensemble de nos organisations et de nos collectivités.

Nous ne disposons pas de beaucoup de temps aujourd'hui, aussi j'aimerais me concentrer sur certaines questions importantes afin d'amorcer un nouveau dialogue entre nous, c'est-à-dire les représentants des peuples autochtones et les représentants de la structure politique officielle du gouvernement du Canada. Mais avant de commencer, j'aimerais vous dire deux mots au sujet du Congrès, de notre mission et de nos membres.

Certains d'entre vous peuvent penser que les vrais membres des Premières nations sont ceux qui ont un certificat de statut d'Indien, qui appartiennent à des bandes assujetties à la Loi sur les Indiens et qui sont représentés par l'Assemblée des Premières nations. Mais c'est faux. En effet, le Congrès représente les intérêts d'autant, sinon plus, de peuples des Premières nations de toutes les régions du pays que tous ceux qui peuvent voter pour le chef national de l'APN.

Les membres appartiennent à la fois à l'APN et au Congrès. J'aimerais que nous soyons plus ouverts et plus coopératifs dans l'exercice de cette obligation commune. Nous respectons le mandat de l'APN et son rôle, et nous demandons seulement que l'on respecte le nôtre. J'invite tous ceux d'entre vous qui auraient des questions à ce sujet de simplement l'aborder directement avec nous aujourd'hui. Ensuite nous pourrions passer au sujet de l'éducation.

Il se peut que certains d'entre vous pensent aussi que les seuls vrais Métis au Canada sont ceux qui font partie de la nation Métis qui se trouve dans les prairies et qui est affiliée au Ralliement national des Métis. Je le répète, cette vision est sans fondement. Le Congrès accueille des représentants élus des collectivités Métis de même que des peuples qui vivent au Labrador, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Nous avons conclu un protocole d'entente avec les seuls Métis ayant une assise territoriale dans le pays, c'est-à-dire en Alberta.

Je vous invite également à vous reporter à la documentation que nous vous avons fournie à titre de pièce jointe au présent exposé. Ces documents vous donnent un aperçu des peuples autochtones, y compris de nos membres. Cela pourra également vous permettre de mieux comprendre les distinctions parfois subtiles, les différences et les frontières qui séparent les peuples autochtones, même lorsqu'ils font partie de la même famille.

Et cela pourra également vous aider à comprendre pourquoi les approches adoptées actuellement dans le domaine de l'éducation des Autochtones sont vouées à l'échec. Les documents que nous vous avons distribués vous présentent également une analyse poussée de même que des recommandations sur les questions entourant l'éducation des Autochtones, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire, de même que sur l'apprentissage continu. Je reviendrai sur les faits saillants de ces recommandations lorsque je vous ferai part de ce que je considère comme les questions les plus importantes sur lesquelles ce comité devrait se pencher.

Premièrement, il est important de vous rappeler notre vision. Vous avez entendu dans d'autres exposés, notamment ceux qui vous ont été présentés dans le cadre de la Commission royale sur les peuples autochtones, de même qu'en prenant connaissance de nombreuses études et rapports comment les peuples autochtones considèrent l'éducation comme une expérience d'apprentissage continu et holistique qui embrasse toutes les facettes de notre existence — non seulement de la maternelle jusqu'à la douzième année et au niveau postsecondaire, mais de la petite enfance jusqu'à la vieillesse. Une expérience qui englobe non seulement des objectifs scientifiques ou économiques à l'occidentale, mais aussi les valeurs traditionnelles, la croissance spirituelle, la survie culturelle et linguistique; et qui vise non seulement un type de personne ou de groupe autochtone défini arbitrairement par des critères extérieurs, mais tous nos peuples.

Cette approche holistique n'est pas moins importante pour les peuples autochtones vivant à l'extérieur des réserves dans les zones urbaines, rurales et éloignées que pour ceux qui vivent à l'intérieur des réserves ou dans le grand nord. Au contraire, elle est souvent encore plus importante étant donné que ces peuples disposent de

bien peu de moyens de défense contre les deux menaces de la société canadienne moderne: l'assimilation et la discrimination.

Parlons franc. À part quelques écoles à l'extérieur des réserves administrées par des conseils scolaires autochtones, comme à Winnipeg, les établissements qui accueillent les étudiants autochtones dans les régions urbaines ou rurales sont réduites à leur plus simple expression, souvent symboliques et même parfois entièrement inexistantes. Par conséquent, notre vision de l'enseignement holistique, d'abord et avant tout, est fondée sur la nécessité de traiter notre peuple, nos nations et nos collectivités comme elles devraient l'être, c'est-à-dire en tant que peuples fondateurs de ce pays, ne méritant pas moins de respect et de soutien que les deux autres nations fondatrices.

Notre vision ne prétend pas que le statut accordé en vertu de la Loi sur les Indiens apporte une contribution quelconque sur le plan des besoins éducatifs, parce qu'il ne le fait que de manière indirecte et négative. Notre vision ne consiste pas à prétendre que les provinces peuvent ou veulent adhérer aux principes autochtones sur la culture et l'enseignement et l'apprentissage communautaire, ou les accueillir favorablement, du moins pas sans la participation claire et vigoureuse du gouvernement fédéral, sans son leadership et son aide financière — parce que cela ne fonctionnera pas.

Enfin, notre vision consiste à collaborer avec vous, en tant que parlementaires, afin d'amener le Canada à un point où notre avenir en tant que peuples autochtones sera assuré, non seulement sur le plan économique mais aussi spirituel, culturel et communautaire. Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons établi un ensemble de recommandations précises.

● (1640)

Nous recommandons la création d'un centre national des Autochtones en matière d'éducation et de formation. Tous les étudiants autochtones, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, ont besoin d'une institution de soutien intégrée à l'échelle nationale pour aider les collectivités, les écoles, les universités et les organismes chargés du perfectionnement des compétences afin qu'ils offrent la meilleure éducation permanente possible.

Un centre national qui comblerait les lacunes qui existent entre le développement de la petite enfance, la maternelle à la douzième année, le niveau postsecondaire et la formation des adultes, est nécessaire et ce centre devrait exister indépendamment de la notion de statut et de résidence.

Nous recommandons l'octroi d'une aide financière spéciale pour l'enseignement postsecondaire. Les Métis et les membres des Premières nations vivant hors-réserves n'ont pour ainsi dire aucun accès au financement de 300 millions de dollars offert par le ministère des Affaires indiennes pour le programme d'aide au postsecondaire. Les provinces n'offrent aucune solution de rechange et le seul recours est celui des bourses offertes par les collectivités qui sont très difficiles à obtenir. La discrimination doit cesser.

Un fonds d'aide nationale pour les Premières nations et les Métis vivant hors-réserves devrait être mis sur pied et bénéficier d'un investissement du gouvernement fédéral et de mesures d'encouragement de la part des provinces et territoires, du secteur privé et des organisations sans but lucratif.

Nous recommandons que l'on fixe des objectifs clairs pour les Premières nations et les Métis vivant hors-réserves. Des objectifs de réussite calqués sur les normes nationales doivent être fixés, et le financement accordé devrait être suffisant pour rendre ces objectifs accessibles.

Nous recommandons la formation en matière d'équité et de perfectionnement des compétences de même que la formation liée au marché du travail. L'accès au développement des compétences est très inégal dans ce pays, et plus particulièrement pour les membres des Premières nations et les Métis vivant hors-réserves à l'extérieur des prairies. Tous les groupes autochtones nationaux doivent être des partenaires égaux et des décisionnaires dans le cadre des programmes de formation des adultes tenus de rendre des comptes. Ce principe a été maintenu par la Cour fédérale, mais Ressources humaines et Développement des compétences Canada continue néanmoins de ne pas en tenir compte.

Nous recommandons la séparation des aspects politiques et de l'expertise en matière d'éducation. Il faut créer un nouvel équilibre entre l'expertise en matière d'éducation et de formation et la responsabilité dans les collectivités. Trop de décisions ayant une incidence sur l'éducation et la formation sont prises pour des motifs politiques à courte vue. Le favoritisme est également trop souvent présent. Les autorités responsables de l'éducation et de la formation doivent permettre aux collectivités, par l'entremise de leurs chefs, d'établir des orientations générales et de fixer des budgets sans intervenir dans les domaines de compétence ou sans nuire aux programmes de soutien axés sur le mérite ou sur les besoins.

Voici des questions importantes pour ce comité. Ces recommandations mettent en lumière la direction dans laquelle nous voulons aller, mais pour atteindre notre objectif il nous faut d'abord régler certaines questions stratégiques fondamentales, des questions qui vont bien au delà du remaniement des lignes directrices des programmes existants ou des formules de financement.

En terminant, j'aimerais vous demander trois choses. Premièrement, j'aimerais vous demander de formuler un énoncé décrivant ce que le comité considère comme son obligation de représentant envers les peuples autochtones concernant l'éducation et la formation continue.

Le Parlement assume sa part de la relation au sens large de fiduciaire de la Couronne envers les peuples autochtones, mais la simple reconnaissance d'une vague obligation de fiduciaire ne nous avance pas beaucoup pour ce qui est de juger des mérites et des orientations des mesures législatives proposées ou axées sur les programmes. Par conséquent, un énoncé clair et précis des obligations à part de ce Parlement serait beaucoup plus utile.

Deuxièmement, j'inviterais les membres du comité à examiner la situation de la discrimination qui existe dans les programmes d'enseignement fédéraux pour les Autochtones et par cela je veux dire la discrimination pour des motifs arbitraires et futiles tels que le statut en vertu de la Loi sur les Indiens. Je pense que vous découvrirez, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que cette discrimination est pour beaucoup responsable de l'échec lamentable et inacceptable des actuelles politiques sociales et éducatives, qu'elles relèvent du gouvernement fédéral ou provincial.

Enfin, le comité devrait s'interroger et examiner en profondeur le rôle que les gouvernements autochtones et la responsabilité démocratique à l'égard de toutes les personnes concernées peuvent et doivent jouer dans l'amélioration des résultats que nous souhaitons tous voir.

Pour ce qui est du Congrès, le moment est venu de mettre fin aux formes de gouvernance autochtones arbitraires et inefficaces. Certains comités de bibliothèques confessionnelles font preuve d'une plus grande responsabilité et de meilleures capacités à cet égard. Le moment est venu de prendre au sérieux la reconnaissance des autorités autochtones en matière d'éducation, et de faire en sorte

qu'elles aient l'obligation de rendre des comptes d'une manière approfondie.

Merci.

• (1645)

Le président: Merci, chef national Brazeau.

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Je fais appel au règlement, monsieur le président. Je remarque à l'instant que des copies de cet exposé sont distribuées à certains membres du comité et pas à tous. Je croyais pourtant que nous avions établi une politique très claire à ce sujet, et je sais que le témoin de ITK n'a pas été autorisé à distribuer des exemplaires de son exposé parce qu'ils étaient uniquement en anglais.

Le président: Je n'ai rien vu.

Mme Nancy Karetak-Lindell: Je vois quelques copies ici et là, et un des membres du personnel était en train de les distribuer, alors que cela va complètement à l'encontre des règles de ce comité.

Monsieur le président, je vous demande d'appliquer le même règlement à tous.

Le président: Pourriez-vous me remettre ces documents jusqu'à ce que nous puissions les distribuer dans les deux langues officielles. Merci. Cela m'a échappé.

Très bien, nous allons maintenant passer à la période des questions. Les premiers à poser leurs questions sont les libéraux.

Qui veut prendre la parole?

L'hon. Anita Neville: Merci, monsieur le président, je vais poser ma question.

Merci, chef Brazeau, de vous être présenté aujourd'hui.

Je me demande un peu par quoi commencer. Tout d'abord, je vous remercie pour les bons mots que vous avez eus à l'endroit des deux écoles autochtones qui se trouvent dans la ville de Winnipeg. J'ai participé étroitement à leur mise sur pied. Même si ces écoles ont connu des difficultés, je pense qu'elles répondent à certains besoins des enfants qui vivent dans la ville de Winnipeg.

Je vous ai écouté attentivement, et je ne suis pas sûre d'avoir bien compris ce que vous voulez dire. Vous avez fait un certain nombre de remarques très acerbes sur le plan politique concernant ce sur quoi nous devrions travailler. Mais je suis vraiment embêtée lorsque je vous écoute parce que je me demande si j'ai bien compris ce que vous avez demandé concernant les questions de gouvernance et de compétence relativement à l'éducation des enfants autochtones. J'aimerais que vous éclairiez ma lanterne.

M. Patrick Brazeau: Merci de votre question.

Pour ce qui est des obligations concernant les populations vivant hors-réserves dans ce pays, les choses ont toujours été compliquées parce que le gouvernement fédéral assumait la compétence pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves seulement, et dès que quelqu'un quittait la réserve, il était censé tomber sous la compétence du gouvernement provincial. Mais si l'on présente une demande d'aide au gouvernement provincial, par exemple, on se fait répondre de s'adresser au gouvernement fédéral.

Donc ce qui se passe avec les populations vivant hors-réserves dans ce pays — non seulement en ce qui concerne l'éducation, mais pour un éventail d'autres questions — c'est qu'elles semblent tomber dans une zone grise. Voici notre position: nous savons que le gouvernement fédéral dispose d'un financement pour l'éducation. Nous savons que les gouvernements provinciaux disposent également de financement pour l'éducation. Donc je pense que le moment est venu d'être honnêtes avec nous-mêmes et de déterminer exactement qui est responsable de quoi, de sorte que nous puissions amorcer un dialogue et nous assurer d'aligner ce qui a déjà été dépensé. Il ne s'agit pas de demander davantage de financement mais plutôt de déterminer comment nous pourrions mieux utiliser ces ressources de sorte que ceux qui en ont vraiment besoin dans toutes les régions du pays puissent avoir accès à une partie de ces sommes qui ont été réservées justement pour régler ces problèmes.

• (1650)

L'hon. Anita Neville: J'aurais besoin de plus de précisions. Je connais très bien l'expérience de Winnipeg, et je connais également le domaine de l'éducation des enfants autochtones dans la ville de Winnipeg. Vous avez raison, la majorité des dépenses sont assumées par le gouvernement provincial, certaines sommes sont versées pour les enfants qui viennent des collectivités des Premières nations où il n'y a pas d'écoles secondaires, et les transferts de fonds sont effectués à la compétence en milieu urbain.

Et comment proposez-vous d'aligner cela? C'est ce que je ne comprends pas. C'est facile de dire qu'il faut aligner les dépenses. Nous savons tous en quoi consiste l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous savons tous que l'éducation est une responsabilité de compétence provinciale. Nous savons tous également que l'éducation des membres des Premières nations est une responsabilité fédérale. C'est une chose que de l'affirmer, mais en quoi consiste au juste votre proposition?

M. Patrick Brazeau: Je pense que la première étape consisterait à amorcer un dialogue entre les organisations fédérales, provinciales et autochtones afin de déterminer comment on pourrait les utiliser de façon optimale. Je suis très au courant de toute cette question, que nous devons tous respecter la Constitution, mais par ailleurs, il faut regarder les choses en face et reconnaître que la Constitution est à l'origine de beaucoup de problèmes pour les populations autochtones de ce pays lorsque vient le moment de répartir les responsabilités.

Donc, en ce qui me concerne, la première chose à faire est de s'asseoir ensemble et d'amorcer une discussion afin de voir à ce que les populations ayant des besoins aient véritablement accès au financement destiné à régler ces problèmes. Je pense que si nous pouvions nous asseoir et discuter, nous pourrions en arriver à un éventail de solutions. Je le répète, je ne pense pas pouvoir vous fournir aujourd'hui quelques-unes de ces solutions, sans avoir discuté auparavant avec des représentants du gouvernement fédéral et des provinces de cette question particulière, tout en sachant qu'il y aura des divergences d'opinion et des visions différentes de ce qu'il faut faire. Mais à tout le moins, cela reviendrait à amorcer une première étape dans la bonne direction.

L'hon. Anita Neville: Avez-vous tenu ce genre de discussions avec d'autres organisations autochtones du pays?

M. Patrick Brazeau: Je ne suis pas sûr de bien comprendre. Que voulez-vous dire exactement par « d'autres », voulez-vous dire les organisations nationales?

L'hon. Anita Neville: Les autres organisations nationales: l'APN, l'AFAC, les organisations inuites. Avez-vous tenu des discussions concernant votre volonté de réformer de façon très radicale tout le

processus de financement de l'éducation pour les enfants autochtones dans ce pays?

M. Patrick Brazeau: Absolument. Pour en arriver, par exemple, à la réunion de Kelowna de novembre dernier, nous avons tenu une série de réunions avec l'Association des femmes autochtones du Canada, non seulement sur les questions d'éducation mais aussi sur un éventail d'autres sujets et ces réunions ont débouché sur un protocole d'entente signé entre le Congrès et l'AFAC il y a environ un mois et demie.

L'hon. Anita Neville: Et est-ce que ces discussions ont porté sur des sujets précis?

Ce que vous proposez représente une solution très radicale ou du moins une approche très radicale de l'enseignement aux enfants. Avez-vous amorcé une discussion avec d'autres partenaires éventuels afin de voir s'ils ont un intérêt pour votre proposition? C'est le sens de ma question.

M. Patrick Brazeau: Tout à fait. Nous avons amorcé une série de discussions avec divers groupes de toutes les régions du pays. De fait, ces discussions ne portent pas seulement sur l'éducation, mais le message que nous essayons de véhiculer et que nous tentons de convaincre les autres d'adopter est...

Prenons par exemple l'enseignement postsecondaire. Chacun sait que le financement offert par le gouvernement fédéral vise uniquement les Indiens inscrits vivant dans les réserves et, dans une moindre mesure, les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves. Mais qu'en est-il des populations qui n'ont pas le statut d'Indien inscrit dans ce pays et qui n'ont pas accès à cette aide financière parce qu'ils ne détiennent pas de carte d'inscription attribuée suivant le pouvoir discrétionnaire d'un ministre?

Je sais parfaitement, sur cette question, que moi-même, en tant qu'Indien inscrit ayant vécu à la fois dans une réserve et à l'extérieur d'une réserve, j'ai eu la chance d'avoir accès à ce financement pour les études postsecondaires. Mais je n'oublie pas que des membres de ma famille qui n'y ont pas eu accès. Ces questions font partie des problèmes que nous essayons de régler, et c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris une série de réunions afin d'insister sur ce message.

• (1655)

L'hon. Anita Neville: Merci.

Le président: Très bien. Nous allons maintenant passer à M. Lévesque.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Est-ce que le Congrès des peuples autochtones représente les Autochtones dans les réserves et hors réserve? On sait que ceux qui vivent dans les réserves sont des membres inscrits des premières nations. Parmi ceux qui vivent hors réserve, quelques-uns sont inscrits et d'autres ne le sont pas.

Quelle structure prévoyez-vous pour les personnes qui vivent hors réserve? Comment fait-on pour aller les chercher? Vous préconisez un centre autochtone national. Qu'entendez-vous par « national »? Est-ce que ce serait pour l'ensemble des premières nations partout au Canada?

M. Patrick Brazeau: Je vous remercie de vos questions.

Dans un premier temps, j'aimerais apporter une clarification. Vous avez parlé des membres des premières nations dans les réserves et hors réserve. Il faut savoir que 51 p. 100 des membres des premières nations au Canada résident hors réserve. Nous défendons les droits et les intérêts des Autochtones qui vivent hors réserve, qu'ils soient métis ou membres des premières nations.

En ce qui concerne le centre national, ce serait un centre pour tout le Canada, pour l'entière population autochtone, soit les premières nations, les Métis ainsi que les Inuits. Il serait semblable au Centre national de gouvernance des Premières nations, qui a été établi il y a quelques années. Tous les Autochtones du Canada y ont accès pour avoir de l'expertise, de l'information, etc.

M. Yvon Lévesque: Préconisez-vous que les sommes d'argent qui proviennent des provinces et du fédéral soient confiées au centre national, qui déciderait ensuite de l'argent à distribuer aux gens des premières nations qui vivent hors réserve ou en milieu urbain? Si c'était le cas, de quelle façon déterminerait-on à qui iraient ces sommes, puisque vous avez dit qu'il y avait des membres inscrits et non inscrits?

M. Patrick Brazeau: Je crois que la définition des différents peuples au Canada existe déjà. Cependant, la perception ou la connaissance des gens n'y est peut-être pas. Nous tentons d'éduquer les gens en ce qui concerne les termes et les statistiques que j'ai abordés tout à l'heure.

Nous pensons qu'il s'agirait d'établir le centre de façon à ce qu'il y ait différents représentants des paliers gouvernementaux fédéral et provincial, ainsi que des représentants des cinq organisations nationales autochtones reconnues.

Quant à savoir qui a accès à quoi, qui peut bénéficier des sommes transmises au centre, ce serait à un groupe ou à un comité composé de tous les partenaires d'établir ces critères et d'en arriver à un consensus ferme à cet égard.

• (1700)

M. Marc Lemay: Monsieur Brazeau, de quelle façon peut-on identifier les membres du Congrès des peuples autochtones? Chez moi, à Rouyn-Noranda, il y a des Autochtones hors réserve qui ont accès au système scolaire de la province de Québec. Comment puis-je les aider?

Je m'excuse de dresser une image aussi bête et méchante. C'est facile lorsqu'une personne habite dans une réserve, parce qu'on sait où elle se trouve et qu'on peut aider les habitants ou la communauté inuite. Par contre, de quelle façon peut-on venir en aide aux personnes qui vivent à Rouyn-Noranda, puisque le système scolaire du Québec leur est accessible?

M. Patrick Brazeau: Permettez-moi de clarifier la structure du Congrès des peuples autochtones. Nous sommes l'organisme national et nous avons des organismes affiliés provinciaux. La plupart des membres, partout au Canada, sont bien au courant de l'existence de nos organisations provinciales.

Je ne parlerai pas de la capacité financière de ces organisations, puisqu'elle est très minime. Ces organisations sont présentes dans les provinces et elles offrent des programmes et des services semblables en termes d'éducation.

Au Québec, notre organisme reconnu est l'Alliance autochtone du Québec, qui existe depuis 35 ans, qui offre des bourses d'études aux Autochtones qui vivent hors réserve, etc.

Deuxièmement — je ne voulais pas aborder cette question, mais elle est très importante —, il y a le financement. Pour chaque 8 \$ que le gouvernement fédéral dépense dans les réserves, il dépense

seulement 1 \$ hors réserve. Comment pouvons-nous atteindre un équilibre pour permettre à tous les gens d'accéder à certains programmes et services?

M. Marc Lemay: Merci.

[Traduction]

Le président: Très bien. Madame Crowder.

Mme Jean Crowder: Merci, monsieur le président.

Merci de votre exposé d'aujourd'hui.

J'aimerais revenir à l'aspect des compétences parce qu'il me semble que c'est extrêmement troublant. Dans ma province, la Colombie-Britannique, il y a énormément d'étudiants autochtones dans les écoles de la province. Dans une école de ma circonscription, une école primaire, près de 60 p. 100 des élèves sont autochtones. Donc il est clair que nous assumons une compétence à l'échelon provincial sur l'éducation des enfants qui vivent à l'extérieur des réserves.

Dans le passé, lorsque le gouvernement fédéral a canalisé des fonds pour des initiatives particulières, qu'elles visent des Autochtones ou des non-Autochtones, les provinces se sont opposées fermement aux mécanismes de reddition des comptes. Nous pouvons remonter jusqu'aux ententes de 2001 et ainsi de suite, et dans ma province, il y a eu deux ententes séparées sur les garderies. Ces ententes ont entraîné la réduction du nombre de places en garderie, et ce, même si l'aide financière du gouvernement fédéral était censée en créer davantage. Je crois comprendre qu'une partie des sommes destinées, en théorie, au logement pour des personnes autochtones vivant à l'extérieur des réserves sera en fait utilisée pour construire des maisons pour des non-Autochtones.

Donc les questions de compétences sont un problème que même les experts constitutionnels n'arrivent pas à résoudre, mais je pense qu'une solution simple voulant qu'il suffise de se réunir avec des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des organisations autochtones pour discuter de la question est illusoire. Il nous faut quelque chose de plus concret. Si vous voulez que le gouvernement fédéral commence à s'immiscer dans le territoire des provinces en matière d'éducation, je pense que vous allez devoir nous fournir davantage de justifications à cet égard.

M. Patrick Brazeau: Sur ce point, peut-être que je ne me suis pas bien fait comprendre, mais ce que j'envisageais plutôt c'est que dans l'éventualité où le gouvernement fédéral voudrait effectuer des transferts vers les provinces pour l'éducation, nous aimerions, parce que nous pensons que c'est nécessaire pour le bien des populations qui vivent à l'extérieur des réserves dans ce pays, que ces transferts soient associés à des mécanismes intégrés de reddition de comptes. Premièrement, pour que ces sommes soient bien dépensées pour l'éducation et pas pour quoi que ce soit d'autre. Deuxièmement, pour que nos organisations affiliées provinciales de toutes les régions du pays participent pleinement aux discussions sur la manière de dépenser cette aide financière et sur la mise en oeuvre des programmes.

Nous avons compris depuis longtemps que nos sociétés affiliées provinciales, qui sont en réalité les vrais experts dans la prestation des services, parmi tout un éventail d'experts, sont exclues. Pourtant notre message a toujours été un message d'inclusion.

•(1705)

Mme Jean Crowder: [Note de la rédaction: *difficulté technique*]... et demander aux provinces de produire des rapports à ce sujet. Je pense qu'il est proprement horrifiant que les provinces puissent obtenir du financement sans avoir à rendre de comptes au gouvernement fédéral et aux contribuables. Il y a un certain nombre d'exemples d'ententes où les choses ne se passent pas de cette manière.

J'aimerais revenir au plan d'éducation pour les Autochtones — je brandis ces documents souvent ces jours-ci. Avez-vous été consultés? Avez-vous participé à cet exercice de consultation? Est-ce qu'on a pris la peine de communiquer avec vous pour vous demander ce que vous pensiez de l'éducation des Autochtones au Canada?

M. Patrick Brazeau: Non, non.

Mme Jean Crowder: Le ministre Prentice, dans son exposé au comité le 31 mai dernier, a déclaré que depuis sa nomination il a rencontré des représentants des organisations de toutes les régions du pays afin d'aborder avec eux des moyens d'améliorer la qualité de l'éducation dans les collectivités autochtones. Est-ce que vous faites partie des organisations ayant été consultées par le ministre Prentice?

M. Patrick Brazeau: Juste avant que mon collègue ne réponde, oui, effectivement, nous avons rencontré le ministre Prentice et nous avons parlé un peu de l'éducation, mais je pense que la priorité se situait davantage sur d'autres sujets de discussion.

M. Jerry Peltier (consultant, Congrès des peuples autochtones): Seulement pour renchérir, madame Crowder, c'est l'un des sujets que le Congrès et le gouvernement fédéral sont en train d'examiner avec le ministre Prentice, dans son rôle à titre d'interlocuteur. Combien de rôles, de responsabilités et de pouvoirs le ministre possède-t-il dans ce secteur de compétence?

Donc pour en revenir à toutes les réunions précédentes, jusqu'à celle de Kelowna, comme vous le savez sans doute, il semble que l'on a consulté seulement trois organisations nationales et que deux ont été laissées pour compte: l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones. D'après ce que nous pouvons voir, ces organisations seront incluses désormais, et le ministre a l'intention de s'adresser à tous les groupes autochtones afin de les consulter...

Mme Jean Crowder: Je pense que la national friendship association n'a pas été consultée non plus.

M. Jerry Peltier: C'est exact. Alors maintenant que le gouvernement sollicite notre participation, il est à espérer qu'il y aura davantage de discussions et de consultations sur ces importantes questions.

Le président: Pour le gouvernement, monsieur Bruinooge.

M. Rod Bruinooge: Merci, monsieur le président.

J'aimerais vous remercier tous les deux d'être venus vous présenter devant nous aujourd'hui. On a laissé entendre que vos idées visionnaires de réforme et de changement sont un peu radicales, mais c'est peut-être parce que vous allez dans la bonne direction. À mon avis, vous ne devriez pas changer votre vision à cet égard.

Je voulais seulement vous demander des précisions concernant des réflexions que vous avez faites à la suite de la réunion des premiers ministres tenue l'année dernière. On a rapporté que vous aviez déclaré être très en faveur des objectifs, mais que vous souhaitiez que l'on consacre davantage d'aide financière aux

Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, ce qui correspond à votre déclaration d'aujourd'hui.

Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la logique globale qui vous amène à penser que c'est nécessaire dans le contexte moderne dans lequel nous vivons.

•(1710)

M. Patrick Brazeau: Merci de vos commentaires et de votre question.

Pour en revenir à votre commentaire, je n'ai jamais eu honte d'être qualifié de radical ou non. En tant que jeune chef — le plus jeune chef de ce pays, à l'échelle nationale en tout cas — je peux vous affirmer qu'il est temps que les choses bougent. Personnellement, j'en ai par-dessus la tête de la rhétorique. Cessons de parler, et commençons à agir. Nous avons assez parlé.

Deuxièmement, pour ce qui est de Kelowna, oui, vous avez raison, nous faisons partie des cinq organisations autochtones nationales reconnues par le gouvernement fédéral qui se sont réunies à Kelowna. Bien entendu, nous sommes en accord avec les objectifs qui sont ressortis des discussions de Kelowna. Cependant, lorsque nous avons quitté les réunions en novembre dernier, nous étions un peu perplexes parce que le deuxième jour, on nous a remis un document montrant la répartition des fonds investis, et nous avons vu que le total se chiffrait à 5,1 milliards de dollars.

Nous avons toujours pensé que, pour commencer, ces crédits n'ont jamais été votés au Parlement aussi, selon nous, il s'agit toujours de chiffres virtuels. Deuxièmement, il ne s'agit pas seulement d'associer des sommes d'argent à des problèmes pour leur trouver une solution; il faut également établir une collaboration entre les divers ordres de gouvernement de même qu'au sein de nos organisations autochtones également.

Mais le fait est qu'après 18 mois de ce processus, on s'aperçoit que le gros du financement sera consacré aux Indiens inscrits qui vivent dans les réserves. Je n'ai rien contre, parce qu'il existe des problèmes sérieux dans les réserves. Nous avons également réclamé l'élimination de la Loi sur les Indiens, mais je pense qu'il s'agit là d'un autre sujet de discussion. Mais lorsqu'on veut cibler un problème, il faut le cibler sous tous les angles.

Je vais vous donner l'exemple d'une situation de violence conjugale, que faut-il faire dans une telle situation? Faut-il donner des ressources à l'homme pour qu'il puisse obtenir du counselling ou alors faut-il plutôt donner des ressources à la femme pour qu'elle-même puisse obtenir du counselling? Si vous choisissez l'une ou l'autre option, cela ne règlera pas le problème, parce qu'il y en aura toujours un des deux qui sera laissé pour compte. Mais si vous offrez des ressources aux deux afin qu'ils puissent obtenir du counselling, alors vous faites un pas dans la bonne direction et vous avez des chances de régler le problème.

C'est un peu la même chose avec Kelowna. Si on décide de s'attaquer à la pauvreté chez les Autochtones, il ne faut pas se limiter à ceux qui vivent dans les réserves. Il faut au contraire cibler la majorité de la population autochtone qui à l'heure actuelle habite à l'extérieur des réserves. Soixante-dix-neuf pour cent de la population autochtone de ce pays vit à l'extérieur des réserves. Comme je l'ai mentionné auparavant, 51 p. 100 des Indiens inscrits vivent également à l'extérieur des réserves. Ce ne sont pas nos chiffres, ce sont ceux de Statistiques Canada.

C'est la raison pour laquelle nous étions un peu déconcertés lorsque nous avons quitté Kelowna. C'est évident que nous souhaitons cibler la pauvreté, mais il faut faire en sorte de donner une chance à tout le monde d'obtenir les ressources qui existent en vue de régler ces problèmes.

M. Rod Bruinooge: Merci.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue.

Le président: Monsieur Blaney.

[Français]

M. Steven Blaney: Bonjour.

Je pense que votre énoncé était assez clair.

J'aimerais reprendre l'exemple de tout à l'heure concernant l'étudiant autochtone qui vit dans une communauté allochtone. De quelle façon pouvez-vous lui venir en aide?

M. Patrick Brazeau: Je vous remercie de votre question.

Premièrement, comme je l'ai indiqué, nous avons des organismes affiliés provinciaux partout au Canada, qui sont eux-mêmes composés de communautés hors réserve. Les petites communautés qui sont dispersées dans la province forment un groupe d'autochtones. Il peut y avoir des membres inscrits, des membres non inscrits ou des Métis.

Nous venons en aide à ces gens en faisant du lobbying auprès des gouvernements, surtout le gouvernement fédéral. Sur le plan provincial, nous pouvons prêter main-forte aux filiales provinciales lorsqu'elles nous le demandent, pas seulement à l'égard de l'éducation, mais pour toutes les questions touchant les peuples autochtones.

Nous avons la tâche de transmettre le message et de raconter l'histoire. Les Autochtones ne vivent pas tous dans des réserves. Ceux qui ont des problèmes ne vivent pas tous dans des réserves. Cela a toujours été une question de champs de compétence du fédéral et du provincial, à savoir qui vient en aide à notre organisation et à nos filiales provinciales.

• (1715)

M. Steven Blaney: Il est indiqué dans les notes de la Bibliothèque du Parlement que vous avez publié un rapport en 2004, dans lequel vous indiquez qu'il y a de plus en plus d'Autochtones hors réserve qui terminent leur secondaire. En 2001, le taux était de 48 p. 100...

[Traduction]

Le président: Nous n'avons pas le temps.

[Français]

M. Steven Blaney: D'accord.

[Traduction]

Le président: Monsieur Merasty, vous avez cinq minutes, aussi essayez d'être assez précis dans vos questions, s'il vous plaît.

M. Gary Merasty: Merci, monsieur le président.

Merci de votre exposé, monsieur Brazeau.

Lorsque les représentants du ministère des Affaires indiennes sont venus nous entretenir de la population autochtone lors d'une précédente réunion du comité, nous avons entendu ce qui nous semble un message contradictoire. Par exemple, 60 p. 100 des Autochtones vivent dans les réserves et cette tendance est à la hausse. Deuxièmement, en ce qui concerne le financement des études post-secondaires à l'extérieur des réserves, je crois comprendre que, du moins en Saskatchewan et dans certaines autres régions également, bon nombre de programmes de financement des

études postsecondaires dans les réserves accordent une aide financière sans égard au lieu de résidence. Je sais que cela s'est produit. Il existe du financement pour les études postsecondaires à l'extérieur des réserves. Est-ce que cette aide financière est suffisante? Non, elle ne l'est pas. Je suis d'accord avec vous sur cette question. Faut-il améliorer les mécanismes de financement? Absolument.

Je suis heureux que vous ayez précisé que les cinq organisations nationales étaient présentes à Kelowna.

Pour ce qui est de l'aide financière, lors d'une réunion du comité des finances, un haut fonctionnaire fédéral a déclaré que l'on disposait des sommes nécessaires. Malheureusement, le gouvernement a décidé d'emprunter une autre voie.

Il semble encore difficile de surmonter les problèmes et d'aller de l'avant. Je reconnais que votre suggestion est intéressante. Et je fais partie de ceux qui aimeraient voir des changements radicaux s'opérer. Comment faut-il s'attaquer aux obstacles que nous devons affronter aujourd'hui afin de régler les problèmes que ces étudiants affrontent dans leur vie quotidienne? Il y a là des besoins pressants.

Les Métis de la Saskatchewan affirment représenter tous les Métis, peu importe s'ils habitent dans les réserves ou à l'extérieur des réserves. Les Premières nations de la Saskatchewan affirment la même chose. Que pensez-vous de la transférabilité des droits issus des traités dans ce contexte? Comment procéderiez-vous pour rapprocher ces points de vue?

Malheureusement, je vous donne surtout des exemples qui se retrouvent dans le contexte de la Saskatchewan. Vous n'avez pas vous-mêmes mentionné la Saskatchewan auparavant en ce qui concerne les organisations régionales.

Par quoi commenceriez-vous pour rapprocher les points de vue divergents, de manière à pouvoir vous attaquer le plus rapidement possible à certains des problèmes que nous devons affronter quotidiennement?

M. Jerry Peltier: Monsieur le président, puis-je intervenir, si vous le permettez?

Le président: Certainement.

M. Jerry Peltier: Je pense qu'il y a eu un bon départ. La semaine dernière, l'effort qu'ont consenti collectivement tous les partis en adoptant le budget est encourageant. Nous allons commencer à voir de l'argent injecté dans les programmes destinés aux Indiens vivant à l'extérieur des réserves.

M. Gary Merasty: Je n'étais pas présent, mais j'ai entendu dire en effet qu'il avait été adopté.

Mme Jean Crowder: Il n'était pas d'accord.

M. Jerry Peltier: Notre position est que ces droits sont transférables et qu'ils ne sont pas restreints à un territoire des Premières nations.

Lorsque les fonctionnaires ont comparu devant le comité en juin, nous avons pris connaissance de ce qu'ils ont déclaré dans leur exposé et nous considérons que c'était un bon point de départ. J'aimerais citer en substance ce qu'avait déclaré M. Leblanc:

[Traduction] L'AINC, par l'entremise de l'interlocuteur fédéral, collabore avec les organisations autochtones, de même qu'avec les administrations provinciales le cas échéant, afin de trouver des solutions pratiques pour améliorer les chances dans l'existence pour les Métis, les Indiens non inscrits ainsi que les Autochtones vivant en région urbaine...

Nous voulons poursuivre dans la voie empruntée par ces fonctionnaires. Nous voulons voir quels seront les résultats de leurs initiatives, et comment ils vous les communiqueront.

Comme je l'ai dit, ce sont deux étapes très importantes. Nous allons commencer à voir des fonds injectés dans les programmes, du moins c'est à espérer, parce que le budget a été adopté, et par la suite, nous verrons si le bureau de l'interlocuteur adopte une approche plus proactive dans le règlement de ces questions. Nous avons l'intention de collaborer très étroitement avec eux sur le sujet.

• (1720)

M. Gary Merasty: Le problème est que le budget de cette année est de 150 millions de dollars et que nous n'irons pas très loin avec cette somme pour régler les problèmes dans le domaine du logement et de l'éducation, des problèmes bien réels pourtant. Malheureusement, je ne vois rien dans ce budget pour les Métis, aussi je suis très inquiet à l'idée qu'aucune des initiatives que vous venez de mentionner ne donne de résultats concrets. Je ne vois pas le véhicule qui permettrait de concrétiser ces projets.

Est-ce que vous avez demandé à ce gouvernement d'augmenter de façon importante le financement accordé afin de réussir à réaliser les projets que vous venez de décrire ou est-ce que vous êtes satisfaits de ce que j'ai décrit comme étant la situation du financement cette année?

M. Patrick Brazeau: Pour ce qui est de la situation financière de cette année, nous sommes heureux parce qu'il s'agit de la première étape en vue de la reconnaissance des membres que nous défendons.

Pour ce qui est d'avoir des discussions avec le gouvernement fédéral afin qu'il augmente le financement pour ceux qui habitent à l'extérieur des réserves, oui il est clair que nous en avons. De fait, durant la campagne nous avons adressé à ce gouvernement une série de dix questions, essentiellement, et il nous a répondu en indiquant qu'il envisageait de procéder à une révision complète des dépenses de l'AINC de manière à obtenir une répartition plus équitable du financement pour les populations vivant à la fois dans les réserves et à l'extérieur des réserves. Nous tenons déjà ces discussions avec le ministre Prentice.

Pour ce qui est de vos commentaires précédents comme quoi nous n'avons pas mentionné la Saskatchewan dans la liste de nos membres affiliés du Congrès des peuples autochtones, vous avez bien fait vos devoirs; il est vrai qu'actuellement nous n'avons aucune organisation affiliée dans la province de la Saskatchewan. C'est parce qu'il y a quelques années — je ne veux pas entrer trop dans les détails — nous sommes tombés sur des organisations peu responsables et, pour ma part, en tant que jeune chef, je ne veux rien avoir à faire avec de telles organisations. Vous comprendrez sûrement ce que je veux dire par le manque de responsabilité, et les discussions entourant le soi-disant manque de responsabilité des peuples autochtones, alors qu'en fait, c'est parfois le cas et parfois non.

Nous avons entrepris des pourparlers sérieux avec des groupes souhaitant s'affilier avec le Congrès, certains parce qu'ils ne trouvent pas qu'ils sont bien représentés par l'APN et d'autres, parce qu'ils ne sont pas bien représentés à leur avis par le RNM, et que c'est justement la mission de notre organisation. Maintenant, comment régler ce problème — malheureusement, je ne vois pas trop comment on pourra y arriver, mais il reste que nous faisons toujours des efforts — et pour y arriver, il faut travailler avec les autres organisations et ne pas en faire une question de compétence. C'est plutôt une question qui concerne la population, et c'est notre raison d'être justement — la population.

Le président: Merci.

Il y a une autre question du côté du gouvernement.

M. Harold Albrecht: J'aimerais revenir à une question ayant été posée auparavant, en rapport avec la conférence des premiers ministres. Nous nous entendons sur le fait que nous approuvons les objectifs et les cibles. Si nous nous concentrons aujourd'hui sur l'aspect de l'éducation, quels seraient les résultats positifs de cette conférence sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour faire avancer les choses dans le domaine de l'éducation?

M. Patrick Brazeau: Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais un certain montant a été affecté à l'éducation. Pour ce qui est du libellé ou de l'interprétation du libellé, nous n'avons pas constaté d'améliorations ou alors très peu d'améliorations pour les populations vivant à l'extérieur des réserves.

Cela dit, peut-être que je me trompe. Donc, certaines sommes ont été affectées à l'utilisation pour les personnes vivant à l'extérieur des réserves, mais est-ce que ces montants sont suffisants? Absolument pas. Mais l'important, pour être précis et pour répondre à votre question, c'est de nous assurer que nos organisations affiliées de toutes les régions du pays, pour ce qui est des montants affectés — non seulement à l'éducation mais aussi à tout un éventail d'autres questions — seront des partenaires à part entière et participeront à la mise en oeuvre des programmes futurs afin que l'on s'assure que ces programmes profitent à ceux qui en ont réellement besoin.

M. Harold Albrecht: Merci.

Le président: Monsieur Blaney.

[Français]

M. Steven Blaney: Merci, monsieur président.

Tout à l'heure, j'allais dire qu'entre 1996 et 2001, le pourcentage des étudiants ayant terminé leur secondaire avait augmenté de 4 p. 100. Ici, on parle d'étudiants autochtones ne vivant pas sur les réserves. Il semble donc que la situation s'améliore.

Vous avez parlé de l'assimilation. J'aimerais savoir comment vous voyez votre mandat sur le plan de l'intégration des Autochtones vivant hors réserve dans les systèmes d'éducation. Cette intégration est-elle complémentaire dans votre vision des choses? Également, de quelle manière croyez-vous pouvoir les aider? Voulez-vous les en dehors du programme d'études ou prévoyez-vous créer des écoles pour les Autochtones hors réserve?

• (1725)

M. Patrick Brazeau: Je vous remercie pour votre question.

Premièrement, selon les statistiques, il est vrai que de plus en plus d'Autochtones terminent leur études secondaires et postsecondaires. Toutefois, il y a une réalité que les statistiques n'indiquent pas: c'est qu'il y a davantage d'Autochtones qui déménagent dans les centres urbains pour poursuivre leurs études et que, par conséquent, il y a plus de demandes de financement.

Deuxièmement, vous avez parlé de l'intégration des Autochtones dans les écoles. Ceux qui vivent hors réserve sont intégrés dans les systèmes scolaires provinciaux d'éducation, où, malheureusement, le programme d'études ne les sensibilise pas à leur culture, bien que cela ait été édicté par la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996.

Nous voulons nous pencher notamment sur la façon dont on peut développer un programme d'études pour les Autochtones dans les centres urbains, sur la façon dont on peut impliquer les Autochtones dans l'implantation des programmes d'études, et sur la façon dont on peut attirer des enseignants autochtones, qui seront plus sensibles aux personnes et aux questions autochtones une fois qu'ils auront été intégrés dans le système provincial.

M. Steven Blaney: C'est donc complémentaire. Vous ne souhaitez pas nécessairement créer...

[Traduction]

Le président: Je vais maintenant mettre fin à la période des questions. Notre temps est écoulé.

[Français]

M. Steven Blaney: Souhaitez-vous qu'il y ait des entités distinctes ou voulez-vous plutôt intégrer ou bonifier les programmes existants?

M. Patrick Brazeau: Étant donné les champs de compétence...

[Traduction]

Le président: La période des questions est maintenant terminée. C'est tout. Nous n'avons plus de temps.

Je tiens à remercier les témoins, le chef national Brazeau et M. Peltier. Merci beaucoup de vous être présentés devant le comité et de nous avoir fourni des renseignements très instructifs sur certains des problèmes que nous allons devoir affronter dans le futur lorsque nous voudrions recommander une bonne politique à notre ministre et au ministère.

Merci beaucoup.

M. Patrick Brazeau: Vous êtes le bienvenu. Merci.

Le président: Chers collègues, nous n'avons pas eu de réunion du sous-comité et il faut régler certaines affaires concernant les témoins qui pourraient être entendus mercredi.

Il y a un témoin possible et il n'en tient qu'aux membres du comité de l'inviter, et il s'agit de la First Nations Child & Family Caring Society of Canada. Les membres de cette organisation sont prêts à venir témoigner pour la première partie de la réunion. Pour la deuxième partie, nous pourrions nous concentrer sur nos priorités en matière d'éducation et passer en revue la liste des témoins. Est-ce que cela vous convient?

Des membres: D'accord.

L'hon. Anita Neville: Oui, c'est parfait.

Le président: Dans ce cas, c'est ce que nous ferons.

L'hon. Anita Neville: Monsieur le président, je vous fais toutes mes excuses. Nous n'avons pas transmis notre liste. Nous allons l'établir et la remettre au greffier d'ici demain.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.